

Immatriculer son vélo pour un euro

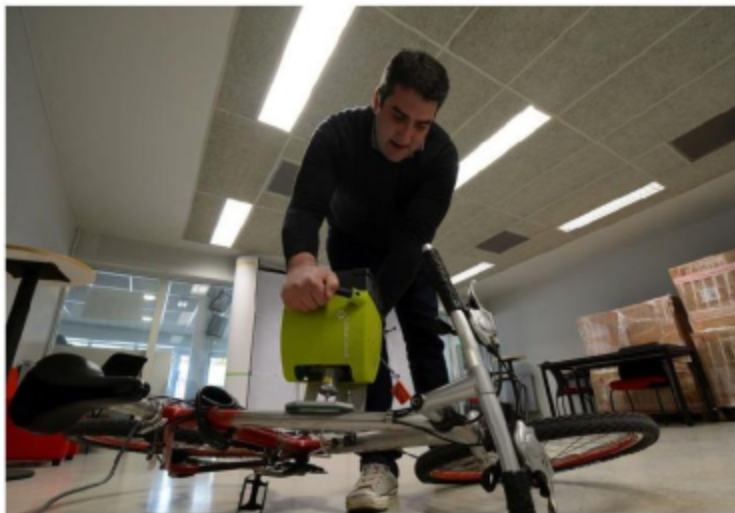
TROYES. Pour augmenter vos chances de revoir votre deux-roues volé : faites-le graver !

C'est un phénomène qu'il est difficile de quantifier, mais que tout cycliste craint. Un antivol jeté à terre et un vélo volatilisés. Selon les derniers chiffres de la Fédération des usagers de la bicyclette (FUB), 400 000 vols ont lieu chaque année en France et à peine 3% des propriétaires remettent la main dessus. Constat bien décourageant que l'association entend renverser avec le Bicycode.

40% DE CHANCES DE RETROUVER SON VÉLO

Lancée en 2005, l'initiative consiste simplement à graver sur le cadre du vélo un numéro de série à quatorze chiffres, qui rentrera dans des bases de données consultables par la police nationale et la gendarmerie. Plus pratique en cas de larcin. En Europe du Nord, où la pratique est plus répandue, on estime à 40% le nombre de propriétaires qui retrouvent leur bien.

À Troyes, la Maison des étudiants, agréée par la FUB, propose ce service deux fois par an. Lors de la Journée européenne de la mobilité, en septembre et actuellement, à l'occasion du retour des beaux jours durant lesquels les cyclistes devraient se faire plus nombreux.



La pose du code se fait en moins d'une minute sur le cadre du vélo.

La dernière journée pour en profiter a lieu aujourd'hui, de 14 h à 18 h 30. Le tout pour 1 € pour un étudiant de l'agglomération

troyenne (3 € hors aggro). À ne pas oublier : une pièce d'identité, une carte d'étudiant et son vélo bien sûr. ■ SKANDER FARZA

UNE FORMALITÉ BIENTÔT OBLIGATOIRE

Le gravage sera obligatoire pour les vendeurs de vélos dès janvier 2021. Une obligation fixée dans le cadre du plan mobilité, plus précisément de la loi d'orientation des mobilités qui a été promulguée en décembre 2019. L'obligation entrera ensuite en vigueur 12 mois après pour les modèles neufs et 24 mois après pour ceux d'occasion.